

Avocat, à la vie, à la mort

Ebru Timtik était une jeune (42 ans) avocate turque, d'origine kurde, zaza et de confession alévie membre du ÇHD (Çağdaş Hukukçular Derneği - Association des avocats contemporains), que le pouvoir turc considère comme étant lié au DHKP-C (Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple kurde), qu'il qualifie d'organisation terroriste. En réalité, les avocats du ÇHD assument, collectivement, la défense de dissidents kurdes lorsqu'ils sont cités devant les juridictions pénales du pays, dans des conditions qui ne correspondent en rien aux exigences du procès équitable. Ebru Timtik a notamment défendu la famille de Berkin Elvan, un adolescent décédé en 2014 des suites de blessures reçues lors d'une manifestation antigouvernementale à Gezi. Elle était aussi l'avocate du *Grup Yorum*, un ensemble musical réprimé et censuré, dont trois des membres sont récemment décédés au cours d'une grève de la faim. Les avocats du ÇHD sont fréquemment assimilés à leurs clients, arrêtés et jugés sur la base de témoignages anonymes, de soi-disant preuves tenues secrètes, sans possibilité de contradiction, à la suite d'audiences houleuses au cours desquelles les violences à l'égard des prévenus et de leurs avocats sont monnaie courante. Les rapports des observateurs étrangers (des avocats européens, dont des représentants d'AVOCATS.BE et des barreaux de Bruxelles et Liège) témoignent de ces graves violations des droits de la défense.

C'est dans ces conditions qu'Ebru Timtik a été arrêtée le 20 juin 2019, en même temps que sept autres avocats dont Aytac Ünsal. Le 15 octobre 2019, elle est condamnée à 13 ans et six mois de prison pour « appartenance à une organisation terroriste » (elle avait été accusée de participation au meurtre du procureur Selim Kiraz, en charge de l'enquête sur la mort de Berkin Elvan, mais son implication n'a pas été démontrée et ce n'est pas pour cette prévention qu'elle a été condamnée). Son appel sera quasi-instantanément rejeté.

En février 2020, elle entame une grève de la faim pour dénoncer les conditions iniques de sa condamnation et réclamer le droit à un procès équitable. Elle n'absorbe plus que de l'eau sucrée, des infusions et des vitamines. En août 2020, alors qu'elle ne pèse plus qu'une trentaine de kilos, sa libération est refusée par le tribunal d'Istanbul qui estime que rien n'indique que sa vie soit en danger. Elle est néanmoins transférée à l'hôpital Sadi Konuk d'Istanbul. Malgré une forte mobilisation internationale (les barreaux européens, le C.C.B.E et l'ONG Lawyers for lawyers), le pouvoir reste inflexible.

Ebru Timtik décède le 27 août 2020 après 238 jours de grève de la faim. Une de ses dernières photos la montre, émaciée mais souriante, derrière les barreaux d'une des fenêtres de l'hôpital. Plutôt mourir que vivre à genoux. « Je sais que j'ai raison et que je n'ai rien fait de mal. En continuant de résister, l'humain se sent plus fort », avait-elle déclaré à Sibylle Gioe lorsque celle-ci avait pu la rencontrer à la prison de Silivri.

*

Le bâtonnier de Port-au-Prince, Monferrier Dorval, était un spécialiste renommé du droit constitutionnel, discipline qu'il enseignait en Haïti mais aussi à l'université d'Aix-Marseille et à la Sorbonne. Militant pour un Haïti meilleur, il s'était souvent engagé sur le terrain dans des combats juridiques pour la défense des libertés fondamentales et des principes de l'État de droit. Le matin de son assassinat il réclamait encore une réforme constitutionnelle pour sortir de la crise dans laquelle le pays patauge depuis plusieurs dizaines d'années.

« Le culte de la pensée unique est révolue, nous sommes en démocratie [...] La démocratie est la tolérance et elle ne se fait pas avec des armes [...] Elle se fait de préférence avec le dialogue. Le moment est arrivé pour que les universités, les intellectuels et les élites de refuser l’obscurantisme, l’intolérance, les forces ténébreuses et les petits intérêts », disait-il.

Il a été abattu dans la soirée du vendredi 28 août 2020, sur le parking de sa résidence, par des individus non encore identifiés. Le crime n’a pas été revendiqué au moment où les présentes lignes sont écrites mais il ne fait guère de doute que les mobiles de l’assassinat sont politiques. Il avait 64 ans.

Haïti a observé un deuil national de 3 jours après son décès.

*

Deux avocats aux destins bien différents, unis par une mort qui les a emportés à vingt-quatre heures d’intervalle.

Ces deux tragiques décès ne peuvent occulter, et, tout au contraire, doivent mettre en lumière, la situation de nombreux autres de nos confrères, un peu partout dans le monde.

À Istamboul, Aytac Ünsal, qui avait rejoint Ebru Timtik dans sa grève de la faim, a poursuivi son mouvement, en étant également hospitalisé. La mobilisation internationale des avocats du monde vient cependant de porter ses fruits : ce 3 septembre 2020, la Cour suprême turque vient d’ordonner sa libération. Mais de nombreux autres avocats sont détenus dans des conditions infâmes, malgré la crise sanitaire et les appels répétés. Parmi ceux-ci, Barkin, la jeune sœur d’Ebru.

En Iran, la situation de Nasrin Sotoudeh, l’avocate des femmes qui refusent de porter le voile (et a été condamnée à 38 ans de prison et 148 coups de fouet pour cette raison – prévention officielle : « incitation à la débauche »), également en grève de la faim, se dégrade dangereusement. Le pouvoir reste sourd aux appels internationaux. Il a été jusqu’à arrêter sa propre fille pour faire pression sur Nasrin et l’amener à abandonner son mouvement. Et ils sont nombreux, malheureusement, à partager son sort dans les geôles des ayatollahs (notamment Abdolfattah Soltani, Payam Derafshan, Mohammad Najafi, Amirsalar Davoudi ou Soheila Hejab).

En Chine, nous sommes sans nouvelles de Gao Zhijeng, disparu depuis 4 ans, alors que tout avocat qui accepte de prendre en charge une cause sensible (défense de membres d’une minorité religieuse, d’une minorité ethnique – particulièrement les Ouighours ou les Tibétains -, de personnes qui contestent la politique de contrôle des naissances ou des expropriations, ou qui dénoncent des faits de corruption ou d’atteintes à l’environnement) se voit systématiquement retirer sa licence, quand il n’est pas emprisonné, torturé (ce fut le cas, tout récemment, de Wang Quanzhang, emprisonné pendant 4 ans à la suite du crackdown de juillet 2016, dont plus de deux ans *incommunicado*. Mais nous pourrions en citer tant d’autres).

En Syrie, Razan Zaitouneh, titulaire des prix Sakharov, Anne Politovskaya, Femme de courage et Petra Kelly, a été enlevée le 9 décembre 2013, en compagnie de trois de ses compagnons, par un groupe armé non identifié (sans doute d’obédience salafiste). Nous sommes toujours sans nouvelle d’eux et les chances de les retrouver vivants sont devenues purement théoriques.

En Inde, au Pakistan, aux Philippines, au Mexique (plus de 60 avocats abattus en 2017 !), au Honduras, en Colombie, au Sud-Soudan, ... les avocats sont régulièrement assassinés. Notre profession est, très malheureusement, devenue celle qui paie le plus lourd tribut à la violence terroriste (et souvent, d’ailleurs, étatique).

Même l'Europe n'est pas épargnée. Que l'on se souvienne des assassinats de nos confrères Stanislas Markelov (Russie), Martins Bunkus (Lettonie), Olexandr Ivanov et Irina Nozdrovskaya (Ukraine) du bâtonnier Tahir Elçi (Turquie) ou, plus près de nous, de Derk Wiersum aux Pays-Bas. En Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni, plusieurs avocats ont reçu des menaces de mort ou ont été violemment agressés. Ils sont malheureusement trop nombreux pour être cités. Et chez nous, les services secrets kazakhs n'ont pas hésité à tenter d'enlever notre confrère réfugiée Botagoz Jardemalie.

*

Notre profession est redevenue dangereuse pour ceux qui acceptent de l'exercer avec courage.

Soutenons dès lors, de toutes nos forces, la proposition que le C.C.B.E. a adressée au Conseil de l'Europe d'adopter une Convention sur la profession d'avocat, instrument juridiquement contraignant qui viendrait renforcer les principes proclamés dans les Principes de base sur le rôle des avocats, adoptés le 7 septembre 1990 par l'assemblée des Nations-Unies à La Havane. Il faut que nous puissions appuyer nos revendications pour une justice sereine, exercée hors de toute pression terroriste ou violente, sur des dispositions directement exécutoires.

Mais au-delà, et avant tout, inscrivons en lettre d'or sur les murs de nos palais de Justice, les noms de ceux qui ont donné leur vie pour la justice, la démocratie, les libertés fondamentales.

Ils sont morts, au champ d'honneur, pour la justice, le droit et la liberté.

Ils restent vivants au fond de nos cœurs.

Luttons.